La prévention des incendies et des inondations des collections patrimoniales le cas du Maine-et-Loire

Cette communication n'a d'autre ambition que de décrire les dispositions de sauvegarde prises à la suite d'évènements graves qui ont eu lieu en Anjou ces vingt dernières années. Ils sont de trois ordres : l'incendie, l'inondation à la suite d'orage et l'inondation due au débordement des rivières. Pour les expliquer, il convient de préciser les motifs qui ont permis de considérer les points de faiblesse des dispositifs de sécurité existants.

Les incendies

Le samedi 10 janvier 2009 dans l'après-midi, un visiteur du château d'Angers signale au personnel du site une fumée qui se dégage au-dessus du logis royal. Une employée monte au dernier étage et découvre un convecteur en flamme. Les pompiers sont aussitôt alertés. Le feu prend de l'ampleur et une demi heure plus tard, un député qui passait non loin appelle la conservation des antiquités et objets d'art, s'inquiétant de possibles menaces sur la tenture de l'Apocalypse, ignorant alors qu'une vingtaine de tapisseries des XVI^{e} au XVIII^{e} siècle protégées au titre des Monuments historiques et appartenant au trésor de la cathédrale d'Angers, étaient alors présentées dans le logis en flamme. Les conservateurs se rendent immédiatement sur place et alertent l'architecte des bâtiments de France, conservateur de l'édifice. Parallèlement, la conservation régionale des Monuments historiques à Nantes (c'est-à-dire à 80 km) est informée mais ne pourra agir ce jour là (un samedi).

A ce stade, le premier constat est que protocole d'appels n'a pas fonctionné comme il aurait dû : il était de la responsabilité de l'administrateur du château d'avertir tous ces services et non celle d'un simple passant.

Les pompiers alors sur place avaient déjà décroché les tapisseries exposées et les avaient déposées en tas dans la réserve des tapisseries, en sous-sol, non loin de la tenture de l'Apocalypse : la localisation du feu ne faisait pas craindre une propagation à cette partie. Les CAOA s'occupent alors, à la lueur des blocs de secours, d'examiner les tapisseries et surtout des les rouler convenablement : fort heureusement, aucune n'avait été détrempée par les lances à incendie. Dans le même temps, ils s'enquièrent des coffres des XV et XVI^{e} siècles qui se trouvaient dans le bâtiment en flamme : l'administrateur avait omis de les signaler. Ces meubles purent être extraits par les pompiers lorsqu'il fallut cesser d'arroser les flammes pour mettre en action des pompes qui puissent ôter l'eau s'accumulant sur les planchers avec la menace de les faire céder. Pendant plusieurs heures, les pompiers tentèrent vainement d'éteindre l'incendie mais ils réussirent à éviter toute propagation à d'autres bâtiments du château.

Ce fut l'occasion de constater que le matériel dont disposait le SDIS n'était plus, dans sa version moderne, adapté au château : l'unique accès étant un châtelet aux dimensions contraignantes, il a fallu utiliser des véhicules plus petits, que l'on s'apprêtait au mettre au rebut mais stationnés à 40 kilomètres de là. Ils furent néanmoins appelés.

L'émoi fut grand en Anjou de voir ainsi détruit le logis dans lequel naquit (?) le roi René, et dont on s'apprêtait, une semaine après, à lancer les commémorations du 6e centenaire de sa naissance, par des manifestations qui durèrent toute l'année et eurent des répercussions internationales. Le ministre de la culture vint sur place le lendemain. Le lundi, le préfet de Maine-et-Loire réunit dans son bureau le chef du SDIS, l'architecte des bâtiments de France et le CAOA pour tirer les conclusions de ce dramatique événement. Malgré l'ampleur des dégâts, aucune œuvre d'art n'avait disparu, mais de façon extraordinaire cependant. En effet, six mois auparavant, la situation était la suivante : dans les salles qui brulèrent, se trouvait depuis plus de 40 ans, l'une des plus importantes collections d'ornements liturgiques précieux de France, en grande partie protégée au titre des Monuments historiques (appartenant tant à l'Etat qu'à des communes). La CAOA en ayant la gestion, elle dut lutter seule pendant des années pour réclamer que le feu d'artifice du 14 juillet ne soit plus tiré du château d'Angers et qu'un local plus convenable soit trouvé. C'est le Conseil général de Maine-et-Loire qui apporta alors la solution : six mois avant l'incendie toutes les collections avaient été déménagées malgré la ferme opposition du CRMH, dans un lieu que le chargé de mission sécurité des œuvres d'art du ministère de la culture avait trouvé des plus satisfaisants. Au-delà des constats déjà mentionnés sur les transmissions d'alerte et sur l'inadéquation du matériel, auquel il fut aisé de remédier, force était de reconnaître qu'il n'avait rien été prévu en cas d'incendie atteignant la galerie de la tenture de l'Apocalypse ou les réserves de tapisseries du trésor de la cathédrale d'Angers. La tenture elle-même, depuis les nouveaux aménagements, ne pouvait être décrochée : impossibilité d'installer un échafaudage, impossibilité d'abaisser le registre supérieur qui se trouve à plus de 6 m de hauteur, anneaux empêchant le décrochage des tapisseries et enfin, pas de lieu de replis.

Deux réunions eurent lieu depuis lors pour estimer les risques (SDIS, administrateur et architecte du château, CRMH, CAOA). En l'absence de matériaux combustibles dans la galerie, les craintes relèvent essentiellement du dégagement de gaz polluants. Par ailleurs, les pompiers ont reconnu l'impossibilité de manipuler les tapisseries en cas d'incendie : la tenture est beaucoup trop importante (près de 200 m de long depuis que les 2 registres ont été dissociés) et délicate pour envisager une évacuation rapide. La solution retenue, étayée par l'étude menée par un groupe d'élèves de l'école des Arts et Métiers d'Angers, est de prévoir un système de bâche ignifuge qui puisse se dérouler devant les tapisseries. Certaines sociétés spécialisées pratiquent ce principe pour de vastes espaces parfois complexes, pour les aéroports notamment : elles seront dans un proche avenir sollicitées. Par ailleurs, un système pour décrocher la tenture, ne serait-ce que pour des questions d'entretien, est à l'étude.

Cependant, lors de la réunion préfectorale, d'autres préoccupations ont été évoquée : l'Anjou est le département où se trouvent le plus de collections privées protégées au titre des Monuments historiques mais aucun plan n'était prévu pour en assurer la sauvegarde en cas d'incendie. Le préfet demanda alors à l'ABF et à la CAOA d'établir une liste des 20 sites les plus sensibles du département pour que le SDIS puisse organiser des exercices sur place, en présence des CAOA. Celle-ci fut bientôt établie, réunissant des édifices cultuels insignes mais aussi des châteaux qui, tous, présentent des problématiques différentes. La CAOA se chargea d'établir les premiers contacts avec les propriétaires avant les courriers officiels de la préfecture.

Cette opération d'une certaine envergure dura deux ans et fut résumée ainsi par le pôle des groupements opérations, prévention et planification du SDIS :

-définition d'une liste de monuments prioritaires
-visites d'établissements et études de risques
-création et mise à jour de plans d'établissement répertoriés
-mise en place de trains de départ adaptés
-mise en service du lot "œuvres d'art" (avec achat de matériel adéquat)
-réalisation d'un mode d'emploi du lot "œuvre d'art"
-organisation d'exercices
-recrutement d'une stagiaire dédiée à ce dossier
-accord de coopération entre les groupements Prévention et Prévision
-création d'un guide d'aide à la création d'un plan de sauvegarde des œuvres
-sensibilisation des propriétaires et exploitant des monuments.

Il est notamment convenu que le SDIS appelle la CAOA dès qu'un incendie se déclare dans l'un des lieux recensés ainsi que dans toutes les églises du département. En effet, les conservateurs sont ceux qui ont la meilleure connaissance du patrimoine mobilier du département et peuvent ainsi guider les opérations de sauvegarde des œuvres d'art par ordre de priorité, eux-mêmes n'ayant pas l'autorisation du SDIS de participer à l'évacuation des œuvres. C'est effectivement ce qui se produit actuellement.

Dans chaque site visité des préconisations ont été émises qui consistent le plus souvent à vider les greniers et à les recouper par des cloisons pour n'obtenir que des espaces de 200 m². Certains édifices possèdent des œuvres inamovibles et pourtant fragiles comme des plafonds peints du XV^{e} siècle, des tableaux monumentaux ou des tapisseries enchâssées dans des boiseries. La solution préconisée est alors d'utiliser des bâches ignifuges à clouer dans les murs au-dessus des œuvres ou à étendre sur le sol au-dessus des plafonds peints. Si un matériel spécifique a été acquis pour chaque unité de secours (bâches, marteau et pointes, crochets pour soulever le mobilier ainsi que des patins, gants de coton pour toucher les œuvres…) les propriétaires ont été incités à faire de même. Par ailleurs, des lieux de repli des œuvres ont été définis dans chaque édifice ; une grande attention a été portée sur la nécessité de gardienner ces lieux de stockage durant les opérations : il y a tant de personnes agissant lors d'un incendie, qu'il est indispensable de s'assurer qu'aucun vol ne puisse se produire dans la confusion. La présence de la gendarmerie peut s'avérer dans ce cas précis d'un précieux secours.

Par ailleurs, les propriétaires ont été incités à établir à leur propre usage, des fiches (si possible sous protection plastique) énumérant dans chaque pièce les œuvres à sauvegarder avec des dimensions indicatives et des photographies. En effet, les châteaux se trouvant généralement à la campagne, la plupart des pompiers sont des volontaires qui ne sont pas recrutés pour leurs connaissances en histoire de l'art et on ne peut leur demander de différencier un fauteuil d'une bergère, un tableau majeur d'un mineur. Par ailleurs, si de la fumée se dégage déjà ou s'il fait nuit, une identification est encore plus difficile. L'image reste encore ce qui est le plus aisé à utiliser. Dans chaque unité de secours, deux personnes ont été plus spécialement affectées au déplacement des œuvres d'art : ils possèdent un brassard d'une couleur différente ce qui permet aux propriétaires comme aux CAOA de les identifier, de les guider et de les aider. D'une façon générale, des exercices de jour ou de nuit ont eu lieu dans

tous les sites et c'est l'ensemble des pompiers qui a été sensibilisé à la manière de prendre les objets pour éviter de les abîmer : un guide à leur usage a été publié, largement illustré.

Enfin, ce qui apparaît comme l'évidence, le premier souci a été d'établir les points d'eau utilisables : la présence de douves ou d'étangs, voire de bassins s'ils sont suffisamment grands, se révèlent alors capitale. Parfois, il est alors demandé aux propriétaires de prévoir d'améliorer les accès pour que les camions ne s'embourbent pas en certaines saisons mais un autre problème est plus délicat : la police de l'eau interdisant la présence de barrages sur les cours d'eau, il a été demandé de supprimer des étangs créés il y a deux ou trois siècles, réduisant *de facto* les prises d'eau utilisables par les pompiers : la question s'est posée pour certains sites majeurs comme le château de Brissac. L'autre préoccupation est bien évidemment les accès : la présence de ponts levis et autres passages étroits a nécessité le maintien ou l'acquisition de véhicules adéquats.

A partir de ces expériences, deux réunions de sensibilisation des propriétaires ont été organisées par le SDIS, avec le concours de la Demeure Historiques et des Vieilles Maisons Françaises. Ces réunions seront répétées à l'avenir pour maintenir la vigilance de chacun. Enfin, l'un des exercices au château de Serrant avec l'aide de sa propriétaire, la princesse de Merode, a été filmé et diffusé sur FR3.

La coopération entre le SDIS et la CAOA s'est révélée particulièrement fructueuse et dans les meilleures conditions, permettant de faire comprendre les préoccupations de chaque service et d'en améliorer l'efficacité. L'incendie de l'église de la Tourlandry le 5 août 2010 l'a confirmé : aucun mobilier, autre que les bancs, n'a été à abîmé. Ainsi un tableau déposé par le Louvre a été sauvegardé. Il est vrai cependant qu'un autre tableau, don de l'Etat, a échappé de façon miraculeuse au désastre. Toutes les œuvres protégés monuments historiques ont été dans un premier temps déposées dans la mairie (dans un local sous alarme) sous la direction de la CAOA, puis dans les jours qui ont suivi, ils ont été pris en charge par nos services en attendant que les travaux de restauration de l'église soient achevés.

Les inondations

Dans la nuit du 16 au 17 juillet 2003, une tornade traverse le département, déversant des trombes d'eau. Les alarmes de la cathédrale sonnent régulièrement et les CAOA avertis de façon automatique par la télésurveillance, n'ayant pas les clefs de l'édifice, ne peuvent que constater à chaque fois que le quartier est calme et qu'il ne s'agit vraisemblablement pas d'un vol. Enfin, pour la 4e fois, à 2 heures du matin, les CAOA sont appelés mais cette fois par le sacristain qui auparavant n'était pas joignable étant aux prises avec un système d'alarme devenu passablement déréglé par les évènements. En présence de deux pompiers (débordés évidemment cette nuit là) ils pénètrent dans la cathédrale obscure, le disjoncteur ayant fonctionné, et entrent dans la salle du trésor, transformée en pataugeoire. Un sac de gravats ayant été oublié dans les chéneaux par les ouvriers qui réparaient la toiture, les eaux se sont amplement déversées dans le grenier puis dans les reins des voûtains avant de tomber en filet continu dans la salle du trésor, sur le système d'alarme et le système électrique. Les pompiers estimèrent qu'en l'absence de courant électrique leur présence était inutile. L'ABF aussitôt appelé vient sur place apporter son concours. Le reste de la nuit s'est passé à éponger les

dizaines de litres d'eau au sol et à vider toutes les vitrines d'orfèvrerie détrempées. La sacristie, à l'opposée de la cathédrale, se révéla le lieu de replis le plus évident mais il apparut clairement qu'il manquait d'une salle sécurisée pour pouvoir accueillir ces œuvres : l'ABF y pourvut dans les mois qui suivirent. Au matin, avec l'aide de l'entreprise fautive, nous déplaçons hors du trésor le tableau de Jean Boucher du XVII^{e} siècle, pour l'entreposer dans le palais épiscopal en attendant qu'un restaurateur puisse agir contre les moisissures.

Dès 8 heures, nous prenons contact avec le château d'Angers pour nous enquérir de l'état de la salle de réserve des tapisseries, qui se trouvait encore dans une tour de la forteresse. Notre inquiétude se justifiait par le fait que depuis plusieurs mois nous avions signalé que de l'eau s'égouttait sur les fils électriques, que la pièce au-dessus était appelée par le personnel "la piscine" et que par précaution, une bâche plastique avait été posée sur le caisson en simple contreplaqué renfermant les tapisseries. Comme nous le craignions, le sol était mouillé ainsi que la bâche plastique. Nous poursuivons donc notre journée, mais cette fois-ci avec l'aide des employés du château, à déménager les 90 pièces de tapisseries du trésor. Plusieurs jours après, le CRMH vient voir les lieux, qui entre temps avaient séché et nous ordonne de rentrer les tapisseries dans la réserve, ce que nous faisons. Nous alertâmes une nouvelle fois la DRAC en octobre en signalant le développement de champignons mais sans qu'il y eut de réactions et il fallut attendre le 23 janvier 2004 pour que le plafond du caisson cède sous le poids de l'eau et que plusieurs tapisseries soient mouillées et attaquées par des champignons. Cette fois, le CRMH dut reconnaitre qu'il fallait en effet sortir les tapisseries de cette pièce trop humide. En attendant que des restaurateurs prennent en charge les œuvres les plus contaminées, les CAOA surveillèrent le séchage des tapisseries en les manipulant chaque jour, y compris le samedi et le dimanche. Par ailleurs, une nouvelle salle, souterraine, fut affectée à l'usage de réserve.

Parallèlement, grâce aux indemnités des assurances, l'intérieur de la salle du trésor put être restauré, sans pour autant ôter complètement la cause des infiltrations : en avril puis en août 2011 et enfin en avril 2012, nous signalâmes de nouvelles inondations. Espérons que la réfection des toitures entreprise depuis l'été dernier, mais sans changer le système des chéneaux qui traversent les combles, apporte une solution pérenne.

Dans tous ces cas, nous ne pouvons que louer l'harmonie qui règne entre l'ABF, la CAOA et le personnel responsable des édifices, sans lequel il eut été difficile d'assurer la sauvegarde des œuvres. La proximité de ces services des lieux des sinistres assure le plus grand succès de ces opérations grâce à leur grande réactivité.

Le débordement des rivières et des fleuves

Enfin, un dernier mot sur les inondations mais cette fois-ci provoquées par le débordement des rivières. Ce phénomène est récurent en Anjou traversée par de nombreux cours d'eau. La Sarthe, la Mayenne et le Loir débordent tous les ans : un tiers des communes du département sont concernées par ce phénomène, dont Angers. Habitués à cette fluctuation, les riverains vivent en conséquence, plaçant les prises électriques en hauteur, ne laissant qu'un mobilier léger au rez-de-chaussée, prévoyant des accès à l'arrière des maisons et surtout des barques. De même la Loire, bien que contenue dans un lit assez étroit par une turcie encore appelée

levée insubmersible, possède des niveaux hauts impressionnants qui affectent les habitations des îles et de plusieurs villages riverains. Cependant, les grandes crues sont craintes. Il fallut attendre celle de février 1995 pour que la protection des œuvres d'art soit un sujet réel de réflexion. Seules trois églises furent inondées et le cadre d'un tableau uniquement dut en pâtir. Parallèlement la mission Val de Loire alerta tous les riverains du fleuve : depuis 1863 il n'y avait pas eu de crue centennale, avec le danger de voir la levée rompue ce qui, dans ce cas là, inonde avec force et rapidité un très vaste bassin de population notamment en Anjou.

La CAOA fut chargée d'établir la liste des édifices où des œuvres d'art seraient à évacuer et d'envisager des lieux de replis à grande échelle. Un critère important est à prendre en compte : il est impossible de traverser un pont en cas de crue et un dépôt doit être trouvé de chaque côté du fleuve. Cela implique aussi l'impossibilité pour les CAOA de pouvoir agir dans tous les endroits. Déjà en 1995, leur action s'était cantonnée, dans un premier temps, à téléphoner à toutes les communes inondées pour connaître le niveau des eaux et savoir si des œuvres devaient être sauvées. En effet, lors de ces évènements, personnes ne se préoccupe des œuvres d'art. A Angers même, la plus grande difficulté avait été de trouver une équipe de quatre personnes pour sortir une Pietà du XV^{e} siècle d'une crypte inondée : sans la présence d'un CAOA, l'œuvre polychrome eut été noyée. En effet, les hommes qui pénétrèrent dans la crypte n'avaient pas identifié la bonne œuvre et rapportaient un petit reliquaire, qui n'était certes pas sans intérêt, à la place de la pesante statue (nous fûmes 6 à la porter pour la déposer dans la sacristie).

L'une des difficultés lors des inondations fluviales est d'agir à bon escient. En effet, il est très peu aisé de prévenir le sinistre : la montée du niveau des eaux est toujours une inconnue et à trop anticiper, on manipule inutilement les œuvres avec le risque de les abîmer mais surtout de démobiliser les intervenants qui ne peuvent qu'être les employés municipaux. En effet, la CAOA et l'ABF ne réunissent au mieux que six personnes ne pouvant pas toutes porter des objets pesants, et ils sont dans ces cas là bien souvent appelés sur plusieurs points simultanément et ne disposent pas de matériel. Pour des évènements de cette ampleur, ils ne peuvent agir qu'en information préalable et en coordination. Fort heureusement, les dispositifs imaginés jusqu'alors n'ont jamais eut de raison d'être appliqués : espérons qu'ils seraient d'une efficacité suffisante.

Etienne Vacquet
Conservateur délégué
des Antiquités et objets d'art de Maine-et-Loire
1er mai 2013